

CNAS du 8 juillet 2021

Déclaration liminaire

Ce premier CNAS de l'année se tient en présentiel, en cela notre fédération tient à saluer la reprise des instances dans ce mode, les réunions en Visio et audio ont été loin d'être satisfaisantes pour maintenir un dialogue social de qualité. Nous saluons le dévouement de tous les agents qui ont assuré leurs missions malgré les mesures relatives à la crise sanitaire. Nous remercions également les délégués de l'action sociale qui ont été en première ligne pour assurer une aide aux agents au quotidien malgré le manque d'équipement.

Depuis maintenant 3 ans une réforme de l'action sociale a été initiée par le secrétariat général concernant le réseau, la gouvernance et le parc EPAF.

Après trois ans d'audits, rapports, réunions, le ministère a présenté en début d'année aux fédérations syndicales son projet sur le devenir du parc des résidences de vacances EPAF. Ce projet initial pouvait se résumer à la formule suivante : « On liquide tout », à savoir les 19 résidences concernées et la centaine d'emplois en CDI qui vont avec.

FO Finances, comme l'ensemble des fédérations, a rejeté ce projet radical, tout en admettant qu'au regard de la situation économique actuelle du parc EPAF, des évidences s'imposent : ni le statu quo, ni la vente bradée ne sont des options crédibles. Le premier responsable de cette situation est le ministère, qui en refusant les investissements nécessaires à la réhabilitation du parc a mis en danger sa pérennité.

De ce constat, deux options étaient offertes aux fédérations : soit laisser le ministère brader dans sa globalité le parc EPAF, soit tenté de convaincre nos interlocuteurs par des arguments solides d'amender son projet. Refusant la politique du tout ou rien, **FO Finances** a opté pour la seconde option, certainement plus exigeante vis à vis des attentes des agents du ministère et des salariés de l'EPAF.

Avant la première convocation du CTM, sous la pression de plusieurs fédérations dont **FO Finances**, le ministère a modifié son projet en proposant le maintien de 4 résidences (Agay, Prémanon, La Baule et Gérardmer) où exercent 36 salariés en CDI.

Profitant de la semaine nous séparant de la deuxième convocation du CTM, **FO Finances** a poursuivi ses efforts pour encore tenter d'élargir ce panel de résidences. Vous reconnaissez avoir renoncé à votre projet de cession totale du parc face aux arguments et propositions avancées par certaines fédérations dont **FO Finances**.

Suite au CTM, vous nous avez adressé une nouvelle fiche récapitulant les dernières propositions dont l'ajout d'un centre de vacances supplémentaire, ST LARY. Nous actons cette nouvelle annonce qui permet par ailleurs de sauvegarder 50% des emplois en CDI à l'EPAF. Pour autant, 14 résidences sont cédées, ce que nous déplorons.

Opposée à une cession même partielle du parc, **FO Finances** sera particulièrement attentive au suivi de tout le processus qui va s'engager dès cet automne et en particulier à exiger du ministère que de fortes garanties soient inscrites dans le cahier des charges de cession sur les engagements pris (tarification des séjours, offre prioritaire proposée aux agents des finances, protection des personnels EPAF qui auront accepté le transfert d'activités chez le nouvel opérateur).

S'agissant de la réforme de la gouvernance, le dernier groupe de travail organisé le 3 mars envisageait de créer une fédération faitière englobant les 7 associations. **FO Finances** vous réaffirme que seules les associations ALPAF, AGRAF et EPAF doivent être intégrées à cette réforme, les quatre autres associations relevant d'une organisation basée sur une adhésion facultative. Par ailleurs, nous réfutons l'analyse de la Cour des comptes sur une soi-disant offre de logement concurrente entre l'ALPAF et la Masse des Douanes, qui devrait conduire à un rapprochement de ces deux établissements. Même si **FO Finances** a rappelé que la gouvernance actuelle n'était pas satisfaisante, remettre une nouvelle structure sans savoir ce que l'on va mettre dedans est des plus surprenant.

FO Finances réitère ses positions, maintes fois réaffirmées dans les différentes instances. L'action sociale ministérielle doit rester au plus près des agents pour répondre au mieux à leurs attentes, d'où notre opposition à votre projet de régionalisation ! Si cette orientation se concrétisait, vous priveriez délibérément les agents actifs et retraités d'un relais reconnu comme un lien indissociable de l'action sociale !

En cela, la confirmation du maintien des instances ad hoc du ministère le CDAS et le CNAS lors du GT du 3 mars est une décision dont **FO Finances** prend acte.

Dans ce cadre, il est indispensable que les délégués qui mènent les travaux de révisions de missions soient écoutés dans tout le processus afin d'avoir un échange constructif.

FO Finances n'en oublie pas les autres aspects de l'action sociale dont en premier lieu, le budget. Le constat est toujours le même depuis des années, le budget est en baisse, une réserve de précaution s'applique toujours avec un pourcentage qui augmente chaque année et des subventions qui diminuent, c'est la triste réalité.

La mise en place de nouvelles prestations paraît compliquée dans ces conditions.

Sur la protection sociale complémentaire, **FO Finances** dénonce la volonté du gouvernement de faire financer le montant de 15€ brut versé par l'employeur aux agents à compter du 1^{er} janvier 2022 par le budget de l'action sociale. Par ailleurs, ce dispositif ne doit pas exclure le versement d'une subvention à la MGEFI.

Concernant le fonctionnement des délégations, l'impact de suppressions de postes d'assistants est la cause d'une véritable souffrance au travail pour les personnels des délégations en particulier et pour les délégués restant seuls. Encore aujourd'hui et plus que d'habitude avec les conséquences engendrées par cette deuxième année de crise sanitaire de COVID 19, le personnel de l'action sociale est indispensable pour répondre au besoin de tous les agents.

Concernant la restauration, 6 restaurants financiers ont été fermés en 2020 pour raisons autres que les conséquences du COVID 19. Pour certains sans concertation avec le CDAS et donc les représentants du personnel. On peut facilement se demander à quoi servent ces fiches écrites en 2017 sensées aider à l'analyse et à la décision !

Le nouveau réseau de proximité (NRP) mise en place à la DGFIP ainsi que les diverses réformes vont engendrer des fermetures de restaurants financiers. Nous demandons un état des lieux annuel des RF. S'agissant des coins repas, aucun chiffre n'est donné dans les documents de travail, pour autant le constat devrait être le même. C'est pourquoi, **FO Finances** demande qu'un groupe de travail spécifique soit prévu au second semestre sur la restauration incluant les coins repas et l'impact du NRP.

FO Finances rappelle qu'une politique d'action sociale ministérielle ambitieuse et de qualité, doit nécessairement passer par le maintien d'une action sociale départementale avec les effectifs et moyens en nombre suffisants pour son animation.